

4.3 Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

4.3.1 Rappel du cadre réglementaire

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve porte :

– d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;

– d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel. La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie) ; coefficient 4.

Comme il est indiqué dans la note de présentation de l'épreuve mise en ligne en septembre 2013 sur le site du Ministère de l'Education nationale, il a été décidé que « dans chacune des deux parties de l'épreuve, l'exposé du candidat n'excédera pas quinze minutes ».

4.3.2 Première partie en anglais

Attentes liées à la nature de l'exercice

L'exercice consiste en la présentation et l'analyse d'un document audio ou vidéo, en lien avec la notion ou thématique retenue pour le dossier. Cette notion ou thématique est tirée de l'ensemble des programmes de collège et de lycée. Elle est explicitement mentionnée sur la première page du sujet remis aux candidats.

Cet exercice ne s'apparente donc pas à une simple restitution d'un document audio ou vidéo. Il est attendu des candidats qu'ils analysent le document à la lumière de la notion ou thématique indiquée. Il convient en conséquence d'opérer une sélection parmi les faits et

données qui y sont mentionnés, afin de montrer l'intérêt du document, en lui-même certes, mais en particulier en ce qu'il permet de conduire une réflexion sur la notion ou thématique.

Lors de la session 2014, de nombreux candidats n'ont pas pris en compte, dans leur exposé, la notion ou thématique retenue, ce qui a conduit le jury à consacrer une partie de l'entretien à cet aspect, au détriment de l'approfondissement de l'analyse.

Un autre écueil fréquemment constaté lors de cette session mérite d'être mentionné ici, car il a traduit une incompréhension majeure des attentes liées à l'épreuve, et ce malgré la mise en ligne sur le site du Ministère de l'Education nationale et la communication aux sociétés savantes, en septembre 2013, d'un document de cadrage explicite sur ce point : ce document de compréhension n'a pour objet, dans cette première partie, que de mesurer les capacités de compréhension, d'analyse et de présentation des candidats. **Il n'y a pas lieu d'en envisager l'utilisation en classe, avec des élèves.** (Cette possibilité est offerte, en revanche, dans la seconde partie de l'épreuve, sans constituer une attente du jury.)

Connaissances

Le document ne doit pas servir de prétexte à un placage de connaissances liées au sujet abordé. Un document consacré à l'affaire Snowden, et portant sur un abus de pouvoir de l'exécutif ainsi que sur une possible intervention de la Cour Suprême, ne devait donc pas donner lieu à des développements intempestifs sur l'élection du président aux Etats-Unis ou sur le fonctionnement de la Cour.

Certes, des connaissances sur le sujet du document (contexte historique, éléments de civilisation et de culture des pays du monde anglophone, en particulier) peuvent avantageusement compléter et éclairer certaines analyses. Il est toutefois possible de réussir honorablement cet exercice sans mobiliser plus que le bagage disciplinaire d'un angliciste bien formé. Encore ces connaissances ne sauraient-elles se suffire à elles-mêmes ni se substituer à une réflexion articulée à la notion ou thématique. Pour illustrer, il a paru raisonnable au jury, à propos d'une vidéo consacrée au programme spatial américain, d'attendre des candidats qu'ils établissent un rapprochement entre ledit programme spatial et la *New Frontier* de J. F. Kennedy, en lien d'une part avec la notion de *settlement* évoquée dans la vidéo par un Buzz Aldrin assurant la promotion de son livre *Mission to Mars*, et d'autre part avec la notion « L'Ici et l'Ailleurs » autour de laquelle le dossier est bâti. En revanche, le jury n'attendait nullement des candidats qu'ils aient connaissance du *Lilly Ledbetter Fair Pay Act* de 2009 (première loi signée par B. Obama lors de son premier mandat) ou qu'ils soient capables de s'exprimer en détail sur la tradition du *Grand Tour* aux XVIII^e et XIX^e siècles, même si certains ont su les évoquer avantageusement – le premier, à propos d'un document sur le *Gender Wage Gap* aux Etats-Unis (notion « Héritages et Ruptures »), la seconde en référence à un document sur les *Gap Years* (notion « Espaces et Echanges »).

Prise en compte de la source et de la nature des documents

Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur la nécessité de prendre en compte la source et le paratexte des documents. Ils doivent éclairer les propos tenus et faciliter la mise en relation avec la notion ou thématique. Par exemple : plusieurs documents vidéo de la session 2014 émanaient de la chaîne *Fox News*, qu'il fallait savoir situer dans le spectre politique américain ; de même, une vidéo de recrutement du personnel de la Maison Royale d'Angleterre ne s'analyse pas de la même façon qu'une bande-annonce de film ou un

documentaire. Les candidats, cette année, ont pu être exposés, entre autres, à ces trois types de vidéos, qui ne s'analysent pas de la même façon, car ils ne mettent pas en jeu la même rhétorique ni les mêmes finalités, et n'imposent pas le même type de recul critique par rapport à leur contenu et à la notion du dossier.

Par ailleurs, comme dans l'épreuve de mise en situation professionnelle, les candidats trouveront souvent avantage à prendre en compte, sans technicité excessive, la spécificité des documents vidéo (images, cadrages, montage, bande-son et musique) dès lors qu'une telle analyse présentera une réelle pertinence.

Format de l'exposé

Le jury souhaite ici rassurer les futurs candidats : il n'y a pas de présentation-type pour cet exercice. Il n'a donc pas d'attente formelle spécifique, si ce n'est, comme pour la première partie de l'épreuve de mise en situation professionnelle, l'exigence d'un propos clair et construit, dans lequel les relevés effectués dans le document seront hiérarchisés. Les candidats sont libres de donner la forme qu'ils veulent à leur exposé, dès l'instant où ils ne perdent de vue ni la nature de l'exercice ni la consigne portée sur le sujet.

Cependant, le jury regrette que les candidats de la session 2014 n'aient pas su mettre suffisamment à profit la durée de présentation qu'ils pouvaient consacrer à cet exercice. Le temps imparti (quinze minutes maximum) doit permettre aux candidats de procéder à de véritables micro-analyses au service d'un propos plus large.

Le jury est pleinement conscient que les candidats ne disposent que de deux heures de préparation pour l'ensemble de l'épreuve, dont la compréhension ne constitue que la première partie. Il ne s'attend donc pas à ce que les exposés soient exhaustifs. C'est le rôle de l'entretien que de permettre, le cas échéant, d'approfondir les pistes d'analyses proposées.

En dépit de la nouveauté de cet exercice, le jury a pu apprécier la diversité et la qualité de nombreuses prestations et n'a pas hésité à leur attribuer de très bonnes, voire d'excellentes notes.

4.3.3 Seconde partie en français

Composition et lecture du dossier

Dans ce nouvel exercice les candidats sont invités à analyser, en lien avec la notion retenue pour le dossier, des productions authentiques d'élèves en tenant compte d'une part de la situation d'enseignement dans laquelle il convient de les replacer, et d'autre part d'éléments de contexte pédagogique, éducatif et/ou institutionnel complétant le dossier. Ces productions peuvent être écrites et/ou orales (audio ou vidéo). En cette session, elles étaient au nombre de deux (le cas le plus fréquent) à quatre (il s'agissait dans ce dernier cas de deux enregistrements distincts de deux élèves en interaction orale).

Bien que les productions d'élèves apparaissent en premier dans le dossier, le jury recommande fortement aux candidats de **prendre connaissance d'abord de la situation d'enseignement**. En effet, des travaux d'élèves ne sauraient avoir de valeur intrinsèque, mais s'analysent toutes au vu des conditions de production, telles que la consigne dont elles émanent, les attentes de l'enseignant et, plus largement encore, le contexte scolaire des élèves (spécificités de leur classe / série / établissement, notamment).